

NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS

Suivez votre formation chez ECF PRO - ECF COTARD en toute confiance

Nos certifications et agréments vous garantissent des contenus et systèmes d'évaluation de qualité.



Agrément préfecture pour les Permis B-BE-C1-C1E-C-CE-D-DE, N° : E 23 060 0016 0 délivré par la préfecture de l'Oise le 21 décembre 2023 (validité jusqu'en décembre 2028).



Arrêté portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier :

Liberté
Égalité
Fraternité

-de marchandise par le CF FIMO/FCO marchandise fait le 11 septembre 2019 (validité jusqu'au 10 septembre 2024) par le préfet de région Normandie.



Agrément pour l'organisation de session d'examen conduisant au Titre professionnel de Conducteur de transport Routier :

-de marchandise Porteur par le préfet de Région Hauts-de-France le 12 février 2019 (validité jusqu'au 19 juillet 2024).

-de marchandise sur Tous Véhicules par le préfet de Région Hauts-de-France le 1^{er} Mars 2019 (validité jusqu'au 19 juillet 2024).

-de Voyageurs par le préfet de Région Hauts-de-France le 10 octobre 2018 (validité jusqu'au 06 aout 2028).



Certification ISO 9001 version 2015 "applicable aux Organismes de formation "N°2017/77354.9 (certification collective – validité jusqu'au 3 septembre 2026)



Certification Qualiopi N°2021/94794.1 (validité jusqu'au 05 octobre 2024)

Certification Qualiopi N°2021/94795.1 (validité jusqu'au 05 octobre 2024)